



FICHE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) FORMATION INITIALE

DURÉE

2 jours (14h)

MODALITÉS

4 à 10 stagiaires
En présentiel

PUBLIC VISÉ

Tout salarié devant exercer la fonction de Secouriste du Travail au sein de sa structure

PRÉREQUIS

Aucun

FORMATEUR/RICE

Formateurs/rices agréés par l'INRS

CERTIFICATION DES STAGIAIRES

Certificat attribué à la fin de la formation sous condition d'une évaluation favorable, valable 24 mois, selon critères INRS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ludo-pédagogie
Mises en situation pratiques
Matériel d'intervention réaliste

ACCESSIBILITE

Nous contacter pour connaître notre politique



PROGRAMME

A l'aide de **situations présentées ou simulées**, d'**activités ludopédagogiques interactives** et de **questionnements collectifs**, le Sauveteur Secouriste du Travail apprendra à :

Domaine de compétences 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail

- **situer son rôle de SST** dans l'organisation des secours dans l'entreprise (secourir)
- mettre en œuvre des **mesures de protections adaptées**, collectives ou individuelles
- **examiner une victime** pour déterminer la suite des actions à réaliser
- **garantir une alerte** favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- **secourir la victime** de manière appropriée, en référence à différentes situations d'urgence : *saignement abondamment ; situation d'étouffement ; situation de malaise ; traumatisme (chute, chocs) ; brûlure ; plaie ; en présence d'une victime inconsciente (ne répond pas) et qui respire ; en présence d'une victime inconsciente (ne répond pas) et qui ne respire pas*

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- **situer son rôle de SST** dans l'organisation des secours dans l'entreprise (prévention)
- **caractériser des risques professionnels** dans une situation de travail en repérant les dangers et en déterminant les risques
- participer à la maîtrise des risques professionnels par **des actions de prévention**

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat devra démontrer sa maîtrise des compétences au cours :

- **d'évaluations formatives** (en cours d'apprentissage)
- **d'évaluations certificatives** (en fin d'apprentissage)

Présence requise pendant toute la durée de formation.

DOCUMENTS ET ATTESTATIONS

Selon les recommandations et obligations légales de l'INRS : *attestation de réussite ; livret INRS*

INSCRIPTIONS ET TARIFS

e-mail : pasformations@gmail.com

tel : 0699410147

[formulaire de contact](#)



Flashez !

